

## Compte-rendu de réunion Comité de pilotage du PAPI Verbe 24 janvier 2018

<b>Emetteur</b>	Entente Oise-Aisne	<b>Date diffusion</b>	/01/2018
<b>Opération</b>	Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Verbe		
<b>Ordre du jour</b>	Etat d'avancement du PAPI en 2017 – Prévision de réalisation en 2018		

Nom Prénom	Organisme / Fonction	Présent	Diffusion
LALANDE Michel	Préfet de la région Hauts-de-France	-	X
CHATEL Ghyslain	Sous-préfet de l'arrondissement de Compiègne	X	X
SEIMBILLE Gérard	Président de l'Entente Oise Aisne	X	X
BERTRAND Xavier	Président du Conseil Régional Hauts-de-France	-	X
LEFEBVRE Nadège	Présidente du Conseil Départemental de l'Oise	-	X
De VALROGER Eric	Premier vice-président du Département de l'Oise, Premier vice-président de l'Entente Oise-Aisne	Excusé	X
GUINIOT Michel	Conseiller départemental Canton de Noyon	Excusé	X
JORAND Nathalie	Conseillère départementale Canton de Noyon	Excusée	X
DEGUISE Patrick	Président de la CC du Pays Noyonnais Maire de Noyon	Excusé	X
COTTART Joël	Vice-président CC du Pays Noyonnais Eau et milieu naturel Maire de Berlancourt	X	X
MAHET René	Président de la CC du Pays des Sources	-	X
DELAVENNE Thibaut	Président du Pays des Sources et Vallées Maire de Guiscard	X	X
DULAUROY-LYNCH Hélène	Adjointe à la mairie de Guiscard	X	X
ROBICHE Xavier	Adjoint au maire de Noyon	X	X
POETTE Jean-Luc	Président du SIAE Verbe	X	X
BAJEUX David	Maire de Genvry	-	X
BAROS Jean-Pierre	Maire de Bussy	-	X
DOLLE Pascal	Adjoint à la mairie de Bussy	X	X
DELANEF Gérard	Maire de Crisolles	-	X
NANCEL Jeannot	Maire de Muirancourt	X	X
PLANCKEEL Vincent	Maire de Beaugies-sous-Bois	-	X
PLEVEL François	Maire de Beaulieu-les-Fontaines	-	X
BROHON Michel	Adjoint au maire de Berlancourt	X	X
BLANC Patricia	Agence de l'Eau Seine Normandie / Directrice générale	-	X
MERCIER Pascale	Agence de l'Eau Seine Normandie / Directrice des vallées d'Oise	-	X
MARTINET Fabrice	Agence de l'Eau Seine Normandie / Chef de service	X	X
BRUNEL Christine	DREAL Hauts-de-France	Excusée	X
FILIOR François	DREAL Hauts-de-France	X	X
POIRIE Christine	DDT Oise / Directrice SAUE	X	X
CAMBOT Philippe	DDT Oise / DTNE Compiègne	X	X
MODESTE Isabelle	DDT Oise / SAUE / PR / responsable du bureau de prévention des risques	X	X
GUILLAUMIN Jean Claude	DDT Oise / SAUE / Bureau risque	X	X
ALAVOINE Jean François	Le Chef du service départemental de l'agence Française pour la biodiversité de l'Oise	-	X
SIRON Anne	Conseil régional des Hauts de France, Direction de l'Environnement	Excusée	X
BRAECKELAERE Estelle	Conseil Départemental de l'Oise / Chef du service Eau	-	X
LOGEREAU Cyril	Conseil Départemental de l'Oise / CATER	X	X
CORNET Jean-Michel	Entente Oise-Aisne / Directeur	X	X
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne / Directrice Appui aux territoires	X	X
PHILIPPE Fanny	Entente Oise-Aisne / Chargée de communication	X	X
GABRIEL Maxime	Entente Oise-Aisne / Chargé de mission PAPI Verbe	X	X
WALLET Graziella	DGS de la mairie de Guiscard et du SIAE	X	X
LAMUR Henri	DGA mutualisé chez Ville de Noyon et de la CC du Pays Noyonnais	-	X
CURIEN Jérôme	DGS mutualisé chez Ville de Noyon et de la CC du Pays Noyonnais	X	
PELLET Marc	CC du Pays Noyonnais / Responsable du service environnement	X	X
CLEMENT Arnaud	CC du Pays Noyonnais / Chargé de la réalisation du PICS	X	X

BAILLON Claudine	CC du Pays des Sources / Chargée de mission eau	X	X
SYRYN Patrick	CA	X	X
ARBOGAST Daniel	Technicien du SIAE Verse	X	X
PIA Franck	Responsable du pôle d'expertise juridique et aménagement du territoire Chambre d'agriculture de l'Oise	X	X
COUVREUR Fabrice	Chargé de mission urbanisme / Chambre d'agriculture de l'Oise	-	X
CARRIERE Benoit	Canton de Guiscard / FDSEA 60	-	X
BALDERACCHI Willy	Canton de Noyon / FDSEA 60	X	X
LEPINE Christophe	Président du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie	-	X
JOPEK Jean	Président de la Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	X	X
RAPENNE Fabien	Responsable technique / Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	-	X
THIBAULT Sophie	Association Verse 2007	-	X
BAUDUFFE Nicolas	INGETEC	X	-
WENDLING Benoit	SETHY	X	-

Le comité de pilotage s'est tenu le 24 janvier 2018 à l'amphithéâtre de la pépinière éco-industrielle d'Inovia à Noyon, sous la présidence de M. CHATEL, sous-préfet de l'arrondissement de Compiègne et de M. de SEIMBILLE, président de l'Entente Oise Aisne.

La présentation faite en séance est annexée à ce présent compte-rendu.

Les points suivants ont amené une discussion lors de la présentation.

### ***Animation – sensibilisation :***

Un rappel est effectué sur les différentes missions d'animation est de sensibilisation aux risques inondation effectuées auprès de la population par l'Entente Oise-Aisne (réunions publiques, sensibilisation dans les écoles, lettres d'information). L'Entente présente le nouveau site internet [inondaction.net](http://inondaction.net) qui permet, notamment via des flash-codes sur des portes clefs et des magnets d'être redirigé rapidement vers ce site et d'avoir les bons réflexes en cas d'inondation.

L'Entente rappelle la mise en place d'un panneau d'information sur les événements de la crue de 2007 une fois les travaux de réouverture de la Verse terminés.

### ***PCS – DICRIM :***

Un état d'avancement est effectué concernant les PCS et les DICRIM en cours sur le bassin Versant de la Verse. Le projet est financé par les communes et est structuré à l'échelle intercommunale par la CCPN. Le DICRIM de la commune de SEMPIGNY est finalisé.

### ***Surveillance, prévision des crues et des inondations :***

Le système d'alerte aux crues rapides est opérationnel. Il est basé sur les informations données par deux pluviomètres installés en amont du bassin de la Verse. Un message SMS et/ou vocal est envoyé aux personnes inscrites volontairement sur un listing.

M. DELAVENNE souhaite que le système d'alerte soit adapté pour les crues lentes. L'Entente précise que le système étant basé sur les pluviomètres, il est adapté aux crues

rapides mais pas à une montée lente des eaux. Une réflexion sera menée pour envisager une adaptation.

### **PPRi de la Verse :**

Le PPRi de la Verse a été approuvé en septembre 2017.

M. DELAVENNE précise que la commune de Guiscard a attaqué le PPR de la Verse pour que les niveaux d'eau soient revus. Il demande également à ce que le PPR soit révisé, conformément aux engagements de l'Etat, après les travaux de réouverture de la Verse.

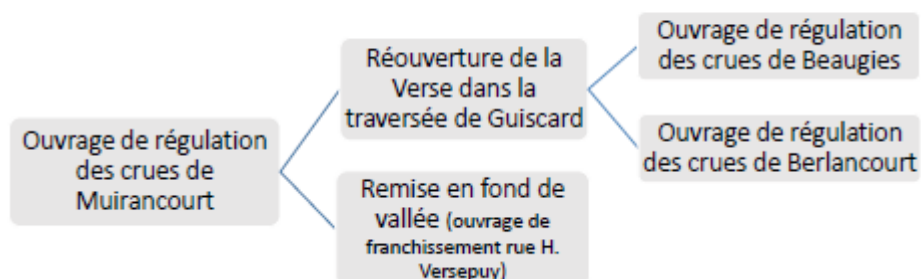
Mme POIRIE indique que le PPRi sera effectivement révisé lorsque la réouverture de la Verse et les ouvrages de régulation des crues seront réalisés. Un courrier de réponse parviendra très prochainement à M. DELAVENNE.

### **Ralentissement des écoulements :**

#### **Ouvrages de régulation des crues**

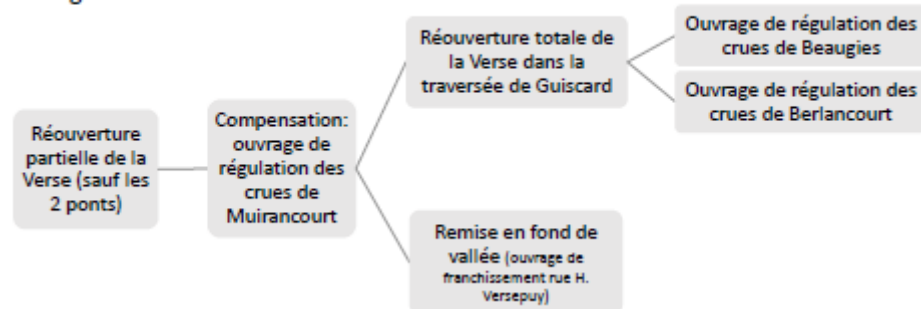
L'Entente Oise Aisne rappelle le phasage des travaux avant et après l'avenant de la convention du PAPI signé en novembre 2017 :

#### **Chronologie prévisionnelle des travaux (convention de levée de réserves) :**



#### **Nouvelle chronologie des travaux**

Signature de l'avenant à la convention de levée de réserves : 9 novembre 2017



Un point est effectué sur les travaux de réouverture de la Verse portés par la commune de Guiscard et le SIAE Verse. Le montant alloué à l'action s'élève à 5 679 967 € HT. L'entreprise de travaux a été choisie suite à un deuxième appel d'offre pour un montant d'environ 7 Millions d'euros (le premier appel d'offre ayant été rendu infructueux suite au dépassement de l'enveloppe prévisionnelle : 10 millions d'euros). Le dossier a été présenté et

validé par la commission de l'AESN. L'Entente, la commune de Guiscard et le SIAE Verse remercient l'AESN pour les financements qu'elle apporte au projet (5,9 Millions d'euros).

M DELAVENNE informe que le marché de travaux n'est pas encore notifié. L'avenant à la convention signé en novembre interdit l'ouverture de 2 ponts avant la compensation par l'ouvrage de Muirancourt. Dès lors, il s'interroge sur le devenir du projet d'ouvrage à Muirancourt et sur l'enchaînement de ces travaux avec ceux de la réouverture de la Verse. Il indique que le marché ne prévoit pas d'arrêt de l'entreprise de travaux une fois la réouverture démarrée.

M. CORNET rappelle les problématiques de tourbes situées sous le projet d'ouvrage de Muirancourt. Elles remettent en cause la stabilité de l'ouvrage et donc la sécurité des habitants en aval. Il propose d'étudier la compensation par les bassins amont de Beaugies et de Berlancourt. Une consultation est en cours pour étudier une alternative permettant la compensation de la réouverture de la Verse et l'atténuation des crues dans les zones inondables de Muirancourt et Noyon (attribution mi-février).

Des compléments sont demandés par le service de contrôle des ouvrages hydrauliques de la DREAL concernant l'ouvrage de Muirancourt. L'Entente s'assurera de la sécurité de l'ouvrage avant de lancer les travaux. En cas de non garantie de la stabilité, l'ouvrage ne serait pas autorisable par les services de l'Etat.

Si suite à la recherche d'alternative, des modifications au programme d'actions sont nécessaires, un nouveau passage en CMI sera nécessaire.

Ce passage permettra de :

- clarifier les maîtrises d'ouvrage suite à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI,
- mettre à jour l'annexe financière suite à l'augmentation du montant des travaux de la réouverture de la Verse dans Guiscard,
- intégrer les éventuels nouveaux travaux pour la compensation de la réouverture de la Verse et l'atténuation des crues à Muirancourt et Noyon.

Ce passage en CMI pourra se faire en parallèle de l'instruction des dossiers d'autorisations (DIG, DUP, loi sur l'eau et servitudes) des ouvrages de régulation des crues et de l'enquête publique.

M. DELAVENNE indique qu'il souhaite que les travaux de réouverture démarrent le 1er juin 2018, une fois le budget du SIAE de la Verse voté.

M. SEIMBILLE rappelle que l'Entente est là pour accompagner la commune de Guiscard et ses habitants. Il souhaite préciser que si la décision de ne plus faire le bassin de Muirancourt devait être prise ce ne serait pas qu'une décision financière mais avant tout de sécurité des personnes en aval de l'ouvrage au regard du risque de rupture. L'objectif n'est pas de faire des économies mais de faire aboutir les meilleurs projets qui répondent aux objectifs de réduction du risque que les acteurs se sont fixés collectivement via le PAPI.

M. POETTE indique que suite à GEMAPI, le SIAE de la Verse reprend le financement de la réouverture de la Verse et doit l'inscrire à son budget en mars 2018.

M. le sous-préfet précise qu'il est normal qu'il y ait des difficultés pour des projets de cette envergure. Jusqu'à présent les acteurs ont su s'adapter à la réalité des aléas auxquels ils sont confrontés et cela va se poursuivre. Il faut attendre le rendu des études concernant la compensation.

M. FILIOR comprend l'impatience du maire de Guiscard de voir se concrétiser les actions, mais rappelle les engagements pris dans les conventions concernant notamment le phasage des travaux entre la réouverture de la Verse et la compensation par l'ouvrage de Muirancourt. Dès lors que les engagements ne seraient pas respectés sur le phasage des travaux, les financements pourraient être remis en question. Il s'interroge sur le risque financier et ses conséquences.

M. SEIMBILLE indique que fin avril nous serons en mesure de décider de la suite des travaux de compensation pour la réouverture de la Verse afin de respecter les engagements de la convention.

Entre le début de la réouverture de la Verse programmée pour juin 2018 et l'ouverture du premier pont il s'écoule au moins 1 an. Cela laisse le temps de décider des travaux de compensation à réaliser et de lancer l'instruction administrative.

M. BAUDUFFE rappelle qu'une étude avait été réalisée pour un petit ouvrage permettant de compenser temporairement les travaux sur les deux ponts dans Guiscard. Cette solution pourrait être rediscutée si besoin.

L'Entente poursuit la présentation concernant les ouvrages de régulation des crues.

Les résultats du diagnostic archéologique n'ont pas conduit à la prescription de fouilles complémentaires.

Les discussions sur le protocole d'indemnisation se poursuivent avec la profession agricole.

L'étude d'impact a mis en avant une espèce protégée, le lézard des murailles, à Berlancourt et un alignement de saules têtards à préserver à Beaugies-sous-Bois. Les dossiers règlementaires devront inclure des mesures pour préserver ces espèces.

Au vu des études déjà engagées, des estimations de coût de travaux au stade avant-projet et des sommes qu'il reste à engager (maîtrise foncière notamment), il apparaît que les enveloppes sont dépassées d'environ 300 000 euros (hors sujétions de Muirancourt).

### **Remise en fond de vallée**

Le projet de remise en fond de vallée nécessite une clarification des maîtrises d'ouvrage puisque les travaux relèvent plus du volet GEMA que du PI.

M. POETTE alerte sur le poids financier des travaux qui pèse sur le syndicat. Celui-ci porte déjà la réouverture de la Verse, ce qui n'était pas prévu initialement. Il ne pourra pas supporter plus de charge financière.

M. CORNET précise que, contrairement à l'Etat et l'Agence de l'eau, les collectivités sont impactées par GEMAPI. Concernant les départements membres de l'Entente, l'engagement à financer le PAPI portait jusqu'en 2022. Désormais les départements ne pourront plus financer





la prévention des inondations après fin 2019. Ils ont donc 3 ans de moins pour financer les actions.

Sur l'opération de la remise en fond de vallée, l'Entente pourra réaliser l'ouvrage de décharge sous la rue H. Versepuy qui présente un intérêt pour la lutte contre les inondations.

### **Aménagement des affluents**

L'Entente présente les scénarii retenus pour l'aménagement des affluents : ru de Fréniches à Guiscard et ru de la Fontaine Caboche à Muirancourt suite à la concertation avec les riverains. Le syndicat a accordé le financement des travaux du ru de Fréniches à hauteur de 20%. L'Agence de l'eau s'est retirée puisque les travaux n'ont plus de réel intérêt pour le milieu aquatique. Le Conseil départemental a demandé une clarification du portage de la maîtrise d'ouvrage via un avenant à la convention.

### **Busage à Noyon**

Les travaux de rehausse du seuil à l'entrée de la conduite en diamètre 2000 à Noyon seront réalisés en 2018 par l'entreprise PIVETTA de Thourotte.

### **Protection des berges**

Les travaux de protection des berges à Sempigny se sont achevés en novembre 2017. Ils étaient portés par le Syndicat de la Verbe et financés par l'Agence de l'eau, le Département de l'Oise et l'Entente Oise-Aisne.

### **Lutte contre le ruissellement**

Des travaux d'hydraulique douce pour réduire les coulées de boue seront réalisés en février 2018 à Guiscard par l'Entente, avec un financement de l'Agence de l'eau.

### ***Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens :***

L'Entente rappelle qu'elle propose aux personnes qui le souhaitent la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des habitations particulières. La communication sur ce dispositif et les modalités de financement se poursuivront en 2018.

Des travaux de réduction de la vulnérabilité pourraient avoir lieu sur les logements sociaux de l'OPAC et les ERP de la mairie de Guiscard.

L'Entente rappelle avoir contacté les différents concessionnaires de réseaux pour mettre à l'abri leurs installations.

### ***Gestion des ouvrages de protection hydraulique :***

Concernant les protections rapprochées à Noyon, les conventions ont été signées entre la commune et les riverains pour fixer les modalités d'installation et d'entretien du muret. Le dossier des autorisations administratives a été déposé en 2017 en vue d'une enquête publique en 2018 et du démarrage des travaux.



### **Conclusion :**

M. FILIOR souhaite une rencontre entre les services de l'Etat et les maitres d'ouvrage afin de convenir d'un rétro-planning.

Cette réunion sera organisée prochainement par la sous-préfecture.

M. SEIMBILLE conclut que l'Entente et l'ensemble des partenaires ont su répondre présents pour la construction du PAPI. Malgré les difficultés rencontrées, les acteurs doivent rester optimistes sur le bon déroulement des différentes actions et la concrétisation des projets.

Il remercie l'ensemble des partenaires et lève la séance.